Anciens militaires

Contrairement à ce qui avait été décidé à la réunion de dimanche dernier, les sociétaires pourront se rendre individuellement au cimetière de Tourcoing à l'arme de guerre qui sera lue au Pré-Catelan, rue du Gand. Les sociétaires qui prêtent du matériel l'inégnie qui sera de rigueur. L'appel se fera à trois heures et demie précises.

La Commission compte qu'aucun des membres ne manquera à cet à réunion.

Jeu de balle

Le concours de jeu de balle, grosse balle sans gante, organisé dimanche dernier sur la place Notre-Dame de Lourdes, par les sociétés suivantes :

A deux heures de l'après-midi, Quesnoy sur-Deûle (Daubechies), contre Tourcoing (les Instituteurs.

A trois heures, Roubaix (Brisnée), contre Tourcoing (les Sarbriers).

A quatre heures, les deux parties gagnantes.

Le concours se continuera les dimanches suivants, sauf le 14 juillet.

Le concours gratuit des Francs-Tireurs du Nord au Pré-Catelan

C'est demain, dimanche, à 7 heures du matin, que va s'ouvrir ce concours, qui obtient un succès sans précédent dans les annales de Tourcoing.

Les *Francs-Tireurs du Nord* sont heureux des sympathies qui leur sont témoignées : les 175 dons qu'ils ont reçus de toutes les classes de la population tourquennoise sont un appui moral dont ils ont le droit d'être fiers.

Toutes les *sociétés patriotiques des deux cantons* de Tourcoing se sont inscrites et annoncent leur arrivée en groupes. On peut sans exagération compter que le chiffre de deux mille tireurs qu'on avait d'abord prévu sera certainement dépassé.

Voici la quatrième liste des donateurs, en attendant la cinquième qui commence déjà à s'allonger :

Assebroucq, maire de Tourcoing. Léon Monnier, président de la Société de Secours aux Blessés ; Honoré Colson et Emile Dalcroix, conseillers municipaux ; Etienne Delvordre ; Tilberghien, cantinier de Vieux Soldats ; Emile Lemaire, A. Leman, secrétaire des Carabiniers de la Nouvelle-Aventure ; Ernest Grimonprez ; Elie Denoyer ; Dubrocq, bouchonnerie moderne ; Joseph Hoyez ; Marie Vancamps ; Bériot, de Lille ; Paul Trannoy et Lambotte ; Joseph Schneider ; Marguerite Poissonnier ; Ernest Boisle, Mme Boucaron ; Charles Dervaux, cap. au 69e territ. ; Bourran, à Bordeaux ; Louis Noël ; A. Lothpe Duguaquier ; Henri Nève, Tourcoing, un anonyme, veuve Decaster ; L. Bonte Grimonprez, Henri Graux, officier de réserve ; B. de Giuliani, Paul Abel, Sauterne, Coupleux, A. Wittemberghe, Duquesne, Paul Van Houcke.

CROIX

Réunion du Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira le lundi 1er juillet à 8 heures du soir à l'effet de délibérer les questions suivantes :

1. Rapports des commissions.
2. Approbation des plans et devis relatifs à la reconnaissance et au pavage d'un tronçon de la rue Kléber.
3. Vote du budget additionnel pour 1895.
4. Approbation du compte administratif de 1891 et du budget de 1892 de la fabrique de l'église.
5. Fête Nationale du 14 juillet.
6. Soutien de famille.
7. Communications diverses.

Croix des Frangins

Dans sa réunion générale du 23 juin, le Club des Frangins a renouvelé son comité administratif comme suit :

Président : M. Victor Guermyn ; vice-président : M. Louis Hurtrez ; trésorier : M. G. Bergibant ; secrétaire : F. Vanhoutand ; secrétaire-adjoint : M. Th. Durieux ; archiviste : M. Albert Damange.

La commission rappelle aux sociétaires que l'excursion à Jumes (Belgique) avec les Mêli Mêlo de Roubaix, est fixée au dimanche 21 juillet ; départ à 6 heures précises. Les personnes désireuses de prendre part à cette excursion sont priées de s'adresser pour Croix, Club des Frangins, café Leclercq ; pour Roubaix, Club des Mêli Mêlo, avant le 10 juillet, dernier délai.

MOUVEAUX

Carrousel attelé

Le carrousel attelé, qui a eu lieu dimanche dernier au bénéfice des pauvres, favorisé par le beau temps, a complètement réussi.

Le cortège, précédé de la Musique municipale qui prêtait son gracieux concours, comptait plus de 40 voitures.

Trois cents amateurs ont pris part à la course qui, commencée à 3 heures, n'a pu être qu'à 5 heures, rendant tout rebattage impossible.

Les prix tirés ont été décernés comme suit :

1er prix MM. Adolphe Vanhée de la Madeleine — 2e Alphonse Six, de Croix — 3e Arthur Traffaut, de Hallines — 4e Bracquerel père, du Blanc-Seau — 5e Henry Bury, de Marcq-en-Baroeul — 6e Bracquerel fils, du Blanc-Seau — 6e Auguste Debeurme, de Roncq — Camille Ronnelle, d'Estaimpuis.

Prix des dames :

1er prix Mlles Suzanne Catteau, de Mouvaux — 2e Bracquerel, du Blanc-Seau — 3e Hyacinthe Delacroix, de Mouvaux — 4e Jeanne Renaux, de Roubaix.

La quête faite par Mlle Desseaux qu'accompagnait M. L. Delacroix a été des plus fructueuses.

Une somme de 70 francs a été versée à la Caisse du Bureau de bienfaisance.

En résumé, fête charmante, qui fait la plus grand honneur à la Commission organisatrice.

Mons-en-Baroeul. — *La rage.* — Une petite fille de 4 ans, nommée V..., demeurant rouie de Roubaix, fut mordue au bras et à la figure par un chien qui peu après fut reconnu par M. Frelier, vétérinaire, comme atteint de la rage.

La petite V..., a été conduite mercredi à l'Institut Pasteur.

Le chien a été abattu ainsi qu'un chat et un autre chien, appartenant également à M. V...

LILLE

L'assasin de M. Ollier fils

On télégraphie de Berne, 28 juin.

Le gouvernement français accorde l'extradition de Jean Pierre Kœgel, auteur présumé de l'assassinat du pasteur Ollier, de Lille, tué sur le Beatenberg. Kœgel sera jugé devant les assises de Thoune, au mois d'octobre prochain.

MANŒUVRES DE GARNISON

A WAVRIN, COUDECOURT, etc.

Trois heures 45 du matin ! C'est le moment fixé pour le départ des chasseurs à pied, qui formant avec un escadron de chasseurs à cheval et un bataillon du 43e le parti B. dans la manœuvre que nous annoncions hier. A cette heure matinale, les rues sont désertes ; personne aux environs de la caserne Vandamme ; *Loriche*, le marchand de vins voisin n'a même pas ouvert ses portes.

Le bataillon se met en marche d'un pas alerte, les hommes sont dispos, « brillants comme des sous » mais peu loquaces encore.

Les 5e et 6e compagnies arrivant du fort de Mons-en-Baroeul viennent se joindre au bataillon qui s'avance dans cet ordre : 6a, 5e, 4e, 3e, 2e, 1re compagnies.

En l'absence de M. Clairionchon en congé, le commandement du bataillon est dévolu au capitaine O'Reilly, un « sympathique » dans toute l'acception du terme.

Le point initial est fixé à quatre heures 20 à la porte des Postes ; la cavalerie vient de passer M. le colonel Penel, sous-chef d'état-major, directeur du parti B examine au passage les troupes qu'il commande aujourd'hui. Le 3e bataillon du 43e arrive à l'heure fixée et à la distance régementaire.

Les chefs reçoivent les derniers ordres de M. le colonel Penel : En bleu, bégaul, il s'agit de défendre dans le secteur formé au Sud de Lille, d'un côté par le canal de Deûl, de l'autre par la route de Lille à Arras, les approvisionnements rassemblés à Provin par une armée d'investissement.

Le parti A composé de trois bataillons du 43e, renforcés d'un escadron du 19e a au contraire pour mission de briser le rideau convrant Provin et de s'emparer des provisions qui y sont rassemblées.

Cette colonne, poussant manchon blanc, quittait la ville à 4 heures 55 sous le commandement du colonel Courson de Villeneuve.

Le parti B auquel nous nous sommes attachés — car il faut pour suivre une manœuvre dans ses détails s'attacher au sillon d'un ou l'autre des belligérants — se met bientôt en route de l'Arbrisseau, Wattignies, Houplin, se dirigeant vers Gondecourt.

Il a pour se défendre un obstacle naturel qu'il a gardé de négliger ; c'est le canal de Seclin qui forme une ligne bissectrice dans l'angle des opérations.

Le colonel Penel fait fortifier Gondecourt mais établit un rideau de surveillance depuis le Bas-de-Wavrin, à Cysoing, jusqu'au château du Boulet, à droite au sud-ouest de Seclin.

La compagnie Lauréal occupe l'extrême-gauche et prend possession de la ferme de la Pouillerie ; à sa droite s'étend une partie du 1er bataillon, dont les deux ailes, le pelotin de canal de Seclin, La réserve est au sud de Gondecourt.

Dès six heures et demie ces positions sont prises et on attend patiemment l'attaque prévue sur un point ignoré de la ligne de surveillance.

Le temps est superbe et le séjour en pleine campagne à cette heure matinale n'est certes pas dénué de charmes.

Les premiers contacts de cavalerie ne tardent cependant pas à se produire : les manchons blancs qui cherchent à connaître très exactement les positions du parti B poussent hardiment en avant. Si bien qu'un officier est tout à coup cerné par les petits chasseurs qui l'expédient, escorté de quatre hommes bainette au canon, à l'église de Gondecourt, où est établi le quartier général.

Vers huit heures et demie l'action s'engage. C'est à l'intersection des canaux de Seclin et de Deûle, au bac de Wavrin que se produit la première escarmouche.

Le 1er bataillon du 43e se présente à ce point pour chercher à détacher l'ennemi, de cette excellente position tandis que le deuxième attaque le centre à la Croix au sud-ouest d'Houplin.

Attaques très vigoureuses que supportent difficilement les compagnies du 3e bataillon du 43 obligées de se replier sur Gondecourt.

Les chasseurs à pied tentent un mouvement tournant, pour venir à leur secours. La partie la plus émouvante de l'action va passe à ce moment. Au grand affolement des habitants de Gondecourt, le combat de rues commence, ardent, passionné.

Le cimetière lui-même est occupé par les chasseurs à pied qui ripostent à feu rapide à l'assaillant.

Les lignes se canardent à cinquante mètres de distance. C'est peut-être invraisemblable mais c'est si beau, si empo gnant que les spectateurs pas plus que les soldats ne pensent à quitter leurs conditions du combat.

Le général de Chauvenet qui surveille la manœuvre peut seul en critiquer les développements.

Sur son ordre le : Cessez-le feu est sonné à dix heures, alors que dans un bruit de tonnerre les adversaires s'apprêtaient à se charger comme des fous.

La défense des approvisionnements de Provin était bien mise dans sa critique le général de Chauvenet a cependant fait remarquer que le parti A avait trop vite honoiné l'adversaire car dans la réalité, le village de Gondecourt étant très bien organisé défensivement, l'ennemi aurait essayé des pertes immenses avant d'arriver au résultat obtenu à la fin de l'action.

Il était dix heures et demie quand les clairons ont sonnéle repos : le 43e a fait le café à Gondecourt même. Quant aux chasseurs à pied ils ont marché, sous un soleil de plomb, jusqu'à Wattignies avant de faire la halte. Empressons-nous de dire que le capitaine commandant O'Reilly était mû par un excellent sentiment : celui de diminuer autant que possible l'étape faite par les compagnies garnisonnées au fort de Mons-en-Baroeul.

A midi *dix, juste une heure après la halte* le bataillon se remetta t en route aux accents entraînants de sa fanfare et escorté par tout le village de Wattignies.

Une fois le bourg traversé la musique s'est tue mais les chants l'ont aussitôt remplacée et les petits vitriers ont gravi avec une désinvolture admirable la rude côte de l'Arbrisseau.

Notre pensée s'est reportée avec compassion vers les hommes du 43e qui allaient suivre bouches closes, par ordre.

Nous avons su depuis que le colonel avait dû pendant près d'une demi-heure faire sonner la charge par la musique pour permettre à ses hommes de tirer la moelle.

A une heure vingt minutes le 1er bataillon entrait en ville par la porte d'Arras jetant dans Moulins-Lille.

Une véritable colonne a encadré le bataillon jusqu'à la caserne. Au boulevard Louis XIV, les compagnies de Mons-en-Baroeul s'étaient détachées du bataillon.

Vingt minutes plus tard, le 43e précédé de son excellente musique, rentrait par la même porte mais suivait la rue d'Arras.

Un mot pour finir, tout d'éloge des troupes de notre garnison : malgré les trente à trente-cinq kilomètres qui leur avaient été imposés, malgré la chaleur torride qui faillait raisiéler de sueur les braves soldats, les voitures sont rentrées vides d'ambulle.

Paul LEBRUN.

* *

Le 3e bataillon du 43e fera une manœuvre-manœuvre de deux jours les 12 et 13 juillet. Il cantonnera à Fournes.

Brevet élémentaire

Sont admises définitivement au brevet élémentaire :

Vendredi matin : Mlles Sauvage, Schmitt, Schouteiten, Ségard, Savare, Quirez, Rempteaux, Rogeaux, Robart, Rongefort, Mollié Louise, Preton, Pillette, Pollet, Wahl Pauline, Messiaen, Michel, Morlot, Monchel, Monlin Moyse, Lévin, Masquelier, Messart, Souguenet, Thelasen, Vallet, Vanderhaegen, Vanuxem.

Vendredi soir. Mlles Willerval, Verhaegue Berthe, Verhaegue Sophie, Verstraete, Delerue Marie, Vasseur, Verstel, Wuillemot, Delevoie Jeanne.

Lycée Faidherbe

Voici la liste des élèves du Lycée de Lille déclarés sous-admissibles à l'Ecole Militaire de St-Cyr.

MM. Bénard, Courtin, Germain, Girard, Hallez, Lemaire, Peyroux, Pouchet, Waltean, du Wavréchin.

LES FAUX-MONNAYEURS

(Nouveaux détails.)

Nous disions hier que Vercauteren avait déclaré que les pièces de cinq francs dont il était poursuivi provenaient d'une fabrication faite en exécutant des feuilles dans une rue avoisinant la porte Saint-André.

Bien que le système de défense de l'inculpé ne tienne pas debout, nous allons cependant mettre sous les yeux de nos lecteurs la version inventée de toutes pièces par celui-ci.

Vercauteren raconte à M. Barbier, commissaire du 6e arrondissement d'abord, puis à M. Valentin, commissaire central, et ensuite à M. Vitry, juge d'instruction, que vers les fêtes du *Doudeuf* il était occupé à des travaux de terrassement dans le passage des Trois-Anguilles lorsqu'il découvrit un pot en terre contenant 600 pièces de 5 fr. Il s'empara de ce trésor qu'il emporta chez lui. D'après l'inculpé, les pièces de monnaie trouvées en sa possession provienraient de cette trouvaille.

Version d'un témoin

M. Auguste Vanmeracke, terrassier, âgé de 60 ans, demeurant 8, rue Kolhmann, travaillait avec Vercauteren dans ce passage des Trois-Anguilles, c'était d'après la souvenir du témoin le mercredi 15 mai vers midi.

Tout à coup il vit Vercauteren, Vercauteren tenant sur son-bras gauche, un paquet enroulé dans sa veste de travail, « Je viens, lui dit-l de trouver un morceau de cuivre, n'en dis rien à personne ! le contremaître le part » et il disparut du chantier. L'après-midi il revint et remit à son camarade de travail une pièce de 5 francs en lui recommandant de ne pas souffler mot de ce qui venait d'arriver pour éviter les réclamations des autres ouvriers. car ajouta-t-il je n'ai touché que 13 fr.

Auguste Vanmeracke raconte le fait chez lui mais il déclara n'avoir pas vu l'objet trouvé par Vercauteren.

AUTRE VERSION

Le jour où l'inculpé déclare avoir trouvé le trésor en question, il remplaçait momentanément un de ses camarades de travail nommé Joseph Deckemyne, 33 ans, demeurant à la *Petite Violette* rue d'Ombelle.

Mercredi soir, Vercauteren, qui depuis le 15 mai ne travaillait pas, rencontra son ami Deckeyne et l'engagea à prendre un verre à l'estaminet de la *Petite Violette*. Là il lui dit textuellement : « C'est malheureux pour toi que tu te sois fait remplacer passage des Trois Anguilles, car il y avait été là un d'aurais plus besoin de travailler, tu étais riche pour toute la vie. » Et Vercauteren lui raconta l'histoire d'un pot de grès recouvert d'une feuille de zinc trouvé par lui dans les fouilles qu'il opérait. Ce pot contenait d'après le narrateur des pièces de 5 francs, de l'or et des pays-ers pour une somme considérable.

Avec un luxe de détails qui montre un esprit inventif, Vercauteren lui dit qu'il avait dû cacher sa trouvaille dans sa capote, que ce pot était tellement lourd, qu'arrivé place des Quatre Chemins, il avait dû acheter pour le prix de 20 centimes, un sac à un marchand de chiffons afin de le transporter chez lui.

Enfin, il proposa à son ami de l'accompagner à Bruxelles, où ils auraient mené une vie de pâcha. Deckeyne était tendement ému par le récit de son ami et le quitta le jeudi 27 juin. Il n'a pu se faire par suite de l'arrestation de Vercauter n.

Pièces fausses

L'histoire inventée par Vercauteren est absolument fausse et les précautions qu'il a prises pour tâcher de lui faire obtenir créance se retournent contre lui. D'ailleurs, rien que l'aspect des pièces trouvées en possession de l'inculpé ne laisse aucun doute sur leur provenance illicite.

Certaines portent entre elles un son métallique à peu près semblable à celui des véritables pièces de cinq francs, mais leur aspect ne permet pas de se tromper ; elles sont grossièrement fabriquées, surtout celles à l'effigie de Louis XVIII et de la République an XII. Celles au millésime et à l'effigie de Napoléon Ier sont assez bien réussies, mais opérée des coupures qu'elle avait services. Celui-ci partit cependant. Mais, vers midi il revint et brina le pannean de la porte parce qu'on se vous ont pas lui ouvrir.

Pour brûle de clôture et livrée, 6 jours de prison et 5 francs d'amende à Jules Leroy.

— Le 24 juin également, rue Loiv'e, le sous-brigadier Lorthioux rencontra un ivrogne, le nommé Henri Dossel, 28 ans, demeurant, qui l'invita à prendre un verre. Naturellement l'agent refusa, roussillant même à entre homme de rentrer chez lui au lui disant qu'il en avait assez.

Cesseges proiles eurent le don de mettre l'ivrogne en fureur et Dossel se mit à frapper de coups de poing en devoir de l'arrêter. Bossut le boisit par les épaules et voulut le faire tomber. N'y jouvant réussir il se couche sur le dos et tente de le faire passible de 101 mètres les menottes. Il parvint même à s'enfuir rue de la Gare et ne fut arrêté que place de l'Hôtel-de-Ville.

Bossut prétend qu'il n'a injurié ni voulu faire tomber le sous-brigadier. Il ajoute qu'il a été seul coupable pour se rendre de lui-même au poste, ne voulant pas y être honteusement conduit par la police.

Pour rébellion, outrage et ivresse, vingt jours de prison et 15 fr. d'amende.

Coups, port d'arme prohibée. — Le 24 juin, avant de rentrer chez lu, M. Lambrecht, manœuvrier, qui demeure rue Sainte-Germaine, entra dans un cabaret, rue de Tourcoing, qui l'invite à faire de chez lui. Il y rencontra deux individus J.-B. Defrenne, 25 ans et Valère Laperre, 18 ans, tous deux de Wattrelos. Une discussion survint. Les deux hommes sauvèrent sur le manœuvrier et une bon du cabaret, le tenant par le collet, Defrennes frappa à coups redoublés avec un coup de poing américain ; la figure de M. Lambrecht est toute contusionnée. Les assaillants y a t-il lieu avec rage.

Huit mois de prison et 16 francs d'amende à Defrennes ; 3 mois à Laperre.

CROIX

Une bande de jeunes voleurs à la tire, — Après la descente du Croix qui a eu lieu les 3, 4 et 5 juin, M. Dervaux en démolissant la baraque où il venait des pommes de terre frites, trouva une dizaine de portemonnaies vides qu'on avait jetés dessous, il en avertit le garde. Aucune plainte n'était alors arrivée, mais on a pu constater que les Jouvenaux, Christine Classen, Zulma Vanhoutande, Catherine Guth et Jeanne Leiebvre, toutes dames et jeunes filles de 15 à 18 ans, avaient reçu des leurs portemonnaies avaient été enlevés pendant les jours de la descente.

Un individu qui faisait le sauvage dans une des loges fut soupçonné. Il raconta qu'il avait vu un dépuis et des jeunes filles qui, dans les rues, buient pas d'accord sur le partage d'une certaine somme d'argent. Quant à lui, il n'avait rien volé et ses gamins ont dû faire de la contrebande.

M. le commissaire fit rechercher ces mauvaises : Georges Théodore Lefebvre, 15 ans apprêteur, Théodoramie Bonte, 15 ans, 12, Dhal Pierre-François et Pierre Vercammen, 15, ces derniers cuisiers et tous de Roubaix.

Ceux-ci ne les jeunes voleurs de porte-monnaie. Le directeur de la bande était Vercammen, qui a déjà comparu devant le tribunal pour circonstances analogues, mais qui avait alors été remis à ses parents à cause de son âge.

Cela fait cet hiver, il a été condamné un mois en prison. Ses camarades sont requisités comme ayant agi sans discernement.

CORRESPONDANCE

Clair de lune. — Alphonse Loridan, par plaisanterie (cela lui coûtera un peu cher), a dérobé des pipeaux, a fait voir le tous en plein jour à une dame Hassens qui en est élevée.

C'était une man e chez lui.

Le Tribunal l'a condamné à 25 fr. d'amende.

Vol. — Henri Gelles et Charles Demerlière étaient poursuivis pour avoir volé une couverture de voyage et une malleuse de voiture à un docteur de Wattrelos. Demerlière a été acquitté, Gelles est condamné à un mois de prison.

sur la Grand' Place. Nous avons rendu compte de cette rixe dans nos détails dans notre numéro du 4 juin.

Trois jeunes gens faisaient partie du « Club pédestre lillois » en compagnie d'une fille, étaient en train d'ajheter des pommes de terre frites à une marchande dont la voiture se tient à l'angle de la Grand Place et de la rue des Sapi-Agaches. Parmi eux se trouvait un jeune homme de 19 ans, chauffeur à Mons-en-Barœul, nommé Léon Lemaire.

Quelques jeunes gens vivres vinrent à passer, la fille qui accompagne les gymnastes désigna le jeune Lemaire comme étant « Celui-là, le gagnant ». L'individu sinsi désigné bousculé aussitôt Leuaire et vise et rentre dans le groupe qui venait de le dépasser. Les compagnons de jeune chauffeur arrivèrent aux accours de leur ami ; les assaillants prirent la fuite, mais quelques minutes plus tard, le jeune Lemaire qui venait de quitter le cousin.

Transporté à la pharmacie Leclercq, on donnait au blessé les premiers soins et l'on constatait qu'il avait reçu un coup de couteau à la cuisse droite, à l'omplate gauche et au dessus de l'omoplate droite. Le coup de couteau dont la lame avait pénétré avait profondément pour perforer le poumon.

D'un autre côté on s'était mis à la poursuite des fuyards et l'un d'eux, le dénommé Lucien, âgé de vingtaine d'années, marchand de sable, cour du Beau-Bouquet, 8, était arrêté par M. Barbier, commissaire de police, il nuait être l'auteur des coups.

Mis en état d'arrestation, il bénéficiait d'une non-lieu quelques jours après.

Le lendemain à midi M. le commissaire fait arrêter Charles Mass, 17 ans, cordonnier, rue Jean-Jacques Rousseau, n° 9, que Léon Lemaire reconnut pour son agresseur et qui comparait aujourd'hui devant le Tribunal.

Le tribunal a condamné Mass à 4 mois de prison et 16 fr. d'amende.

Coup et blessures. — Gourdin Victor, demeurant rue de la Monnaie 41, n'a que 16 ans. Ce n'est pas cependant le prétexte qu'il veut prendre pour se dérober à la brimal.

A la suite d'une première poursuite pour contrebande, rébellion et violences, il a suite d'une autre poursuite pour vol, il a été remis à ses parents et acquit « comme ayant agi sans discernement ». Les avertissements qu'il a reçus alors ne l'ont pas corrigé et nous le voyons aujourd'hui reparaître sous la prévention de coups.

Il avait entraîné à sa suite dans la mauvaise voie le jeune Alphonse Masseut, 17 ans, demeurant pas aux Ecaillers. Voici dans quelles circonstances :

Le 25 juin, profitant d'un moment où M. Debreu boucher, rue de Turenne, était occupé dans en cuisine, Gourdin s'avança vers le comptoir et prit sous un tablier, deux pièces de 5 francs. Mais, dans ce temps, le camarade Masseut faisait le guet.

M. Debreu avait pourtant aperçu les voleurs qui se sauvaient à sa vue. Mais Masseut fui arrêté par des passants. Gourdin prétait cotoyé dans les fortifications où on trouva M. Fauthoux, parmentier, demeurant rue des Vachers.

Il avait dans la poche droite de son pantalon la somme de 5 fr. 50 qu'on y a retrouvée. Qu'a-t-il fait du reste, car M. Debreu prétend que c'est bien une dizaine de francs qu'on lui a volée.

Le tribunal a condamné Gourdin à 1 mois de prison ; son complice Masseuet a été condamné à 15 jours, mais les deux ont bénéficié de la loi Bérenger à cause des renseignements fournis sur son compte et aussi parce qu'il avait été entraîné.

Un singulier escroc. — Demoulin Louis, 21 ans, se disant voyageur de commerce, a déjà subi deux condamnations en France. Une pour escroquerie, l'autre pour vol. Il a été en plus, déclaré en faillite en Belgique, il a été condamné pour détournement de mobilier d'environ à 3 mois de prison, à 1 mois pour faillite, faux et escroquerie.

Il est bien vêtu avec une tenue convenable et l'on s'étonne de le voir assis sous la prévention de mendicité sur les bancs de la police correctionnelle.

Il y a quelques jours il se présentait chez le curé de Vauban et 18, lui expliquait sa malheureuse situation et lui demandait de le recevoir le prêtre, il lui demandait un secours de 10 ou 15 fr. A plusieurs reprises il se présentait chez le curé dont ses prêtres, il alla l'importuner. Celui-ci le renvoya à son nouveau. Mais ce n'était pas à lui que Demoulin s'adressait, il avait été jusqu'à guetter à la fenêtre l'arrivée du prêtre. Devant cette façon d'agir et pressant avoir à faire à un malfaiteur, il a prévenu le commissaire de police Durant qui a pris plainte et Demoulin fut arrêté.

Demoulin lui adressait une longue lettre dont M. le président donna lecture au tribunal, dans laquelle Demoulin s'efforce de donner au prêtre un leçon de sagesse, de prudence dans des termes insolents et comiques à la fois.

Ce singulier personnage a été condamné à un mois de prison, le tribunal ordonnant, de plus, que de Bruxelles a commandé son extradition.

TOURCOING

Exploits d'ivrogne. — Le 24 juin vers 10 heures et demie du matin, Jules Leroy, 18 ans, journalier, arrive avec trois camarades chez Mme Deumte, cabaretière, rue de Lille, 153, où les derniers quittèrent l'estaminet. La cabaretière avait pu retenir Jules Leroy, ensignant le vêtre qui payée des sommes dont il avait servies. Celui-ci partit cependant. Mais, vers midi il revint et brina le pannean de la porte parce qu'on se vous ont pas lui ouvrir.

Pour brûle de clôture et livrée, 6 jours de prison et 5 francs d'amende à Jules Leroy.

— Le 24 juin également, rue Loiv'e, le sous-brigadier Lorthioux rencontra un ivrogne, le nommé Henri Dossel, 28 ans, demeurant, qui l'invita à prendre un verre. Naturellement l'agent refusa, roussillant même à entre homme de rentrer chez lui en lui disant qu'il en avait assez.

Cesseges proiles eurent le don de mettre l'ivrogne en fureur et Dossel se mit à frapper de coups de poing en devoir de l'arrêter. Bossut le boisit par les épaules et voulut le faire tomber. N'y jouvant réussir il se couche sur le dos et tente de le faire passible de 101 mètres les menottes. Il parvint même à s'enfuir rue de la Gare et ne fut arrêté que place de l'Hôtel-de-Ville.

Bossut prétend qu'il n'a injurié ni voulu faire tomber le sous-brigadier. Il ajoute qu'il a été seul coupable pour se rendre de lui-même au poste, ne voulant pas y être honteusement conduit par la police.

Pour rébellion, outrage et ivresse, vingt jours de prison et 15 fr. d'amende.

Coups, port d'arme prohibée. — Le 24 juin, avant de rentrer chez lu, M. Lambrecht, manœuvrier, qui demeure rue Sainte-Germaine, entra dans un cabaret, rue de Tourcoing, qui l'invite à faire de chez lui. Il y rencontra deux individus J.-B. Defrenne, 25 ans et Valère Laperre, 18 ans, tous deux de Wattrelos. Une discussion survint. Les deux hommes sauvèrent sur le manœuvrier et une bon du cabaret, le tenant par le collet, Defrennes frappa à coups redoublés avec un coup de poing américain ; la figure de M. Lambrecht est toute contusionnée. Les assaillants y a t-il lieu avec rage.

Huit mois de prison et 16 francs d'amende à Defrennes ; 3 mois à Laperre.

CROIX

Une bande de jeunes voleurs à la tire. — Après la descente du Croix qui a eu lieu les 3, 4 et 5 juin, M. Dervaux en démolissant la baraque où il venait des pommes de terre frites, trouva une dizaine de portemonnaies vides qu'on avait jetés dessous, il en avertit le garde. Aucune plainte n'était alors arrivée, mais on a pu constater que les Jouvenaux, Christine Classen, Zulma Vanhoutande, Catherine Guth et Jeanne Leiebvre, toutes dames et jeunes filles de 15 à 18 ans, avaient reçu des leurs portemonnaies avaient été enlevés pendant les jours de la descente.

Un individu qui faisait le sauvage dans une des loges fut soupçonné. Il raconta qu'il avait vu un dépuis et des jeunes filles qui, dans les rues, buient pas d'accord sur le partage d'une certaine somme d'argent. Quant à lui, il n'avait rien volé et ses gamins ont dû faire de la contrebande.

M. le commissaire fit rechercher ces mauvaises : Georges Théodore Lefebvre, 15 ans apprêteur, Théodoramie Bonte, 15 ans, 12, Dhal Pierre-François et Pierre Vercammen, 15, ces derniers cuisiers et tous de Roubaix.

Ceux-ci ne les jeunes voleurs de porte-monnaie. Le directeur de la bande était Vercammen, qui a déjà comparu devant le tribunal pour circonstances analogues, mais qui avait alors été remis à ses parents à cause de son âge.

Cela fait cet hiver, il a été condamné un mois en prison. Ses camarades sont requisités comme ayant agi sans discernement.

CORTELOS

Clair de lune. — Alphonse Loridan, par plaisanterie (cela lui coûtera un peu cher), a dérobé des pipeaux, a fait voir le tous en plein jour à une dame Hassens qui en est élevée.

C'était une man e chez lui.

Le Tribunal l'a condamné à 25 fr. d'amende.

Vol. — Henri Gelles et Charles Demerlière étaient poursuivis pour avoir volé une couverture de voyage et une malleuse de voiture à un docteur de Wattrelos. Demerlière a été acquitté, Gelles est condamné à un mois de prison.

Cour d'Assises du Nord

La prochaine session

La chambre des mises en accusation a renvoyé devant la Cour d'assises du Nord, pour être jugées à la session qui s'ouvrira à Douai le 30 juillet, les affaires suivantes :

Vol. — Joseph Boulanger, 20 ans, journal er à Dorignies — Jean Pique, 30 ans, journalier à Denain ; Henri Pique, 18 ans, de Denain ; Nathalie Boulanger, 44 ans, ménagère à Dorignies.

Meurtre. — Augustin Dupuis, 49 ans, tisserand à Roubaix ; J.-B. Duchemmes, 18 ans, ouvrier mécan. à Roubaix ; Emile Dhondt, 30 ans, tisserand à Comines ; Auguste Fourmes, 58 ans, infirmier à Roubaix ; Elie Georges, 36 ans, journalier à Gonnehoutard.

SIMILIOR 250
REGENERATEUR DES CHEVEUX
Vrai, Inoffensif, Inodore, Inexplosif
LE SEUL produit vraiment hygiénique et sérieux
Ne tache ni ne graisse aucune étoffe, ne salit ni ne graisse aucune peau, ne salit ni ne graisse aucune peau, ne salit ni ne graisse aucune peau